

TARIFS HT
Applicable au **1 septembre 2017**

Puissance souscrite (en kVA)	Option Base		Option Heures Creuses		
	Abonnement (en €/mois)	Prix de l'énergie (en €/kWh)	Abonnement (en €/mois)	Prix de l'énergie (en €/kWh)	
				H. Pleines	H. Creuses
3	8,13	0,0857			
6	9,03	0,0828	10,65	0,0854	0,0703
9	9,93	0,0819	12,36	0,0847	0,0696
12	13,59	0,0813	14,07	0,0859	0,0708
15	15,18	0,0815	15,78	0,0859	0,0708
18	16,77	0,0814	17,49	0,0857	0,0706
24	32,91	0,0755	20,91	0,0864	0,0713
30	39,33	0,0755	24,33	0,0865	0,0714
36	45,75	0,0759	27,75	0,0867	0,0716

Les prix mentionnés s'entendent hors toutes taxes et en euros. Ils incluent la fourniture et l'acheminement de l'énergie. Ces prix évoluent comme indiqué aux conditions générales de vente.

Les taxes à appliquer à compter du **1er janvier 2016** sont les suivantes :

- La Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA).
- Les taxes communales (0,00075€/kWh x coef de 0 à 8,50) et départementales (0,00075€/kWh x coef de 2 à 4,25).
Ces taxes sont fixées par les Collectivités, reportez-vous à votre facture pour connaître les coefficients appliqués dans votre commune.
- La Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE) : 22,50 €/MWh.
- La TVA au taux de 5,5% pour l'abonnement plus les taxes s'y rapportant (taxes locales sur abonnement et CTA) et de 20% pour les consommations plus les taxes s'y rapportant (taxes locales sur consommation et CSPE).

TARIF TTC

Applicable au 1 septembre 2017

Puissance souscrite (en kVA)	Option Base		Option Heures Creuses		
	Abonnement (en €/mois)	Prix de l'énergie (en €/kWh)	Abonnement (en €/mois)	Prix de l'énergie (en €/kWh)	
				H. Pleines	H. Creuses
3	9,52	0,1413			
6	10,78	0,1378	12,85	0,1410	0,1228
9	12,04	0,1368	15,14	0,1401	0,1220
12	16,21	0,1360	17,43	0,1416	0,1234
15	18,19	0,1363	19,72	0,1416	0,1234
18	20,18	0,1362	22,02	0,1413	0,1232
24	37,82	0,1291	26,60	0,1422	0,1240
30	45,21	0,1291	31,18	0,1423	0,1242
36	52,60	0,1296	35,77	0,1425	0,1244

Les prix mentionnés s'entendent toutes taxes et en euros. Ils incluent la fourniture et l'acheminement de l'énergie. Ces prix évoluent comme indiqué aux conditions générales de vente.

Les taxes appliquées depuis le **1er janvier 2016** sont les suivantes :

- La Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA).
- Les taxes communales (0,00075€/kWh x coef de 0 à 8,50) et départementales (0,00075€/kWh x coef de 2 à 4,25).
Ces taxes sont fixées par les Collectivités, reportez-vous à votre facture pour connaître les coefficients appliqués dans votre commune.
- La Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE) : 22,50 €/MWh.
- La TVA au taux de 5,5% pour l'abonnement plus les taxes s'y rapportant (taxes locales sur abonnement et CTA) et de 20% pour les consommations plus les taxes s'y rapportant (taxes locales sur consommation et CSPE).